

Comité de Bassin



De la Martinique

Fort-de-France, le 18 février 2011

Le Président

P:\T02\N10\2-bureau\BUREAU 2011\CR-BUREAU DU 16-02-2011
Affaire suivie par : Denis ETIENNE
Tél : 05 96 71 44 97
Mél : denis-l.etienne@developpement-durable.gouv.fr

**Objet : Bureau du Comité de Bassin de Martinique
Compte-rendu de la réunion du 16 février 2011**

Participants

M. Daniel CHOMET, Président du Comité de Bassin, M. Marcel DONGAR, Vice-Président, Mme Josette NICOLE, Présidente de la Commission « Urbanisme / Assainissement / Industrie » et Représentante du Comité de Bassin au CNE, Mme Véronique PAMPHILE, Présidente de la Commission « Information / Communication / Éducation », M. Éric LEGRIGEOIS, Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, M. Jean-Louis VERNIER, Directeur adjoint de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL), M. Bruno CAPDEVILLE, Chef du Service Paysages, Eau et Biodiversité (DEAL/SPEB), Mme Marie-France BERTOME, Assistante de Direction - Secrétariat Technique du Comité de Bassin (DEAL), Mme Isabelle BARNÉRIAS, Chargée de mission MISE (DEAL/SPEB), M. Denis ETIENNE, Chargé de mission DCE et gouvernance de l'eau (DEAL/SPEB), M. Loïc MANGEOT, Directeur adjoint de l'ODE, M. Stéphane DEHEUL, Chef du Service des Territoires Ruraux, Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF/STER), M. Thierry CLÉMENT, Chef du Pôle Agriculture Durable, Service des Territoires Ruraux (DAAF/STER).

Excusés

M. Maurice MONTÉZUME, Président de la Commission « Milieux Naturels Aquatiques »
M. Alex PAVIOT, Président de la Commission « Eau et Agriculture »
M. Antoine VÉDÉRINE, Membre du Bureau du Comité de Bassin.

Ouverture de séance

La séance du bureau est ouverte à 15h00.

Rappel de l'ordre du jour :

- Présentation de l'étude de l'AFD,
- Point sur l'assainissement,
- Information sur la qualité des eaux de baignades,
- Besoins en investissement,
- Questions diverses.

Suite à sa récente participation au Comité National de l'Eau (CNE), M. CHOMET signale qu'un rendez-vous est convenu avec l'ensemble des Présidents de Comité de Bassin de l'Outre-Mer en avril prochain, pour discuter des besoins financiers des DOM sur l'eau et l'assainissement, à faire valoir en terme de solidarité inter-bassins avant une présentation ultérieure en CNE.

I – Présentation de l'étude de l'Agence Française de Développement.

Voir le rapport AFD : « Etude prospective : les collectivités locales face aux enjeux de l'eau et de l'assainissement en Martinique – Table ronde », Février 2011, Jérôme BOUGELOT- Claire TASSIN.

I.1. Précisions apportées lors de la présentation.

L'étude a été réalisée par deux personnes :

- ◆ Claire TASSIN (spécialiste eau et assainissement) s'est penchée sur les enjeux techniques et a préparé une proposition de Programmes Pluriannuels d'Investissements ou PPI (1^{ère} partie).
- ◆ Jérôme BOUGELOT (analyste financier) a vérifié, avec les syndicats, l'adéquation entre les propositions techniques et la réalité financière (2^{ème} partie).

Une troisième partie concerne les pistes de réflexion.

Concernant la **première partie**, en alimentation en eau potable (AEP), il est recommandé de réduire les pertes élevées dans les réseaux de distribution, et de favoriser les interconnexions de réseau entre les syndicats. Le cas d'une interconnexion entre le SCCCNO et Schoelcher est cité comme exemple possible, à mettre en œuvre par les syndicats.

En assainissement, il est recommandé de ne plus construire des STEP trop sophistiquées, et donc trop coûteuses, et d'atteindre une meilleure adéquation entre le nombre d'EH raccordés et la capacité des STEP (souvent en sur-charge ou sous-charge).

Le montant des PPI sont de 103 Millions d'€uros (M€) pour l'AEP avec une hypothèse de 40% de subventions, et de 132 M€ pour l'assainissement avec un taux réel de subvention de 50%. La liste des projets inclus dans les PPI, pour l'instant soumise à la discrétion des syndicats et des consultants, a été établie à partir des souhaits des syndicats et des priorités de la MISE.

Il n'y a pas eu de simulation de ce que serait l'état de l'eau en 2015 en appliquant les PPI. Cela serait trop compliqué à réaliser, d'autant qu'il faut aussi tenir compte de l'assainissement non-collectif, ainsi que des pollutions par les industries.

Dans la **deuxième partie** (analyse financière), il est rappelé que l'endettement actuel des syndicats concerne surtout l'assainissement (entre 5 et 10 ans). Par ailleurs, plus l'autofinancement (obligatoire, c'est à dire l'obligation de transférer à minima du fonctionnement vers l'investissement, et volontaire, ce qui correspond à un réinvestissement des bénéfiques) est élevé, plus facile sera l'investissement. Ex : le SCCCNO est à 86% d'autofinancement en AEP; mais la situation est plus difficile en assainissement. A l'inverse, le SCNA qui rassemble très peu d'usagers est dans une situation défavorable (2% d'autofinancement possible en ASST) (voir p. 28).

La situation par syndicat peut se résumer ainsi :

- **SICSM:** peut absorber tout son PPI en AEP. En revanche, en assainissement il lui faudrait augmenter son prix de 3,5%/an pendant 10 ans, et il sortirait en 2020 avec un endettement d'encre 17 ans.
- **ODYSSI:** c'est le seul syndicat ayant un problème avec l'eau. L'augmentation annuelle du prix de l'eau serait de 5% du m³ en EP pendant 10 ans et 4% en assainissement. Le reliquat d'endettement serait encore de 7 ans pour l'eau potable et 3,5 ans pour l'assainissement.
- **SCNA-SCCCNO:** l'augmentation du prix de l'eau serait limité à 1-1,5%, et l'endettement restant serait de 1,8 pour le SCCCNO, et 3 ans pour le SCNA. En assainissement, l'augmentation serait de 5-6% voire 11% selon les années, avec un endettement restant de 4,5 ans pour le SCCCNO et 16 ans pour le SCNA.

Le tableau p. 29 présente les chiffres d'augmentation de la facture d'eau par usagers, par an et par m³, pour un investissement de 1 M€.

Dans le tableau p. 30, comparer ODYSSI avec les 3 autres syndicats n'a pas de sens (peu efficient) car ils ne délèguent pas (ils utilisent leur propre personnel), donc les charges de fonctionnement sont plus élevées).

Prix de l'eau

A plus ou moins 5%, le prix de l'eau est le même entre les différents syndicats en Martinique (excepté Morne Rouge en régie). Une baisse de la consommation apparaît depuis peu en Martinique (p. 31), donc même s'il y a une augmentation du prix de l'eau, la facture devrait rester à peu près identique, pour l'utilisateur. Le prix de l'eau en Martinique est plus élevé que la moyenne nationale, mais dans l'hexagone, on constate une grande variabilité des prix (parfois supérieur à 5€/m³), au sein d'un même département.

Cependant, il a été fait remarqué que les services rendus ne sont pas toujours équivalents, notamment en assainissement (ex : Morne rouge n'a pas d'assainissement). Si l'on prend un exemple européen, on constate qu'au Danemark le prix de l'eau est supérieur à 5 €, mais qu'il y a un très bon niveau d'assainissement.

Pistes de réflexion / Recommandations

La nécessité d'une gestion commune de l'eau, à commencer par l'usine du Vivé. En effet, les syndicats qui achètent de l'eau à cette usine limitent leurs achats sous prétexte que le prix de l'eau est élevé et en augmentation. Ils sont donc tentés de développer des projets d'investissement pour produire de l'eau (extension d'usines existantes). Il faut une concertation entre le Conseil Général et les syndicats. Idéalement, il faudrait un syndicat de production unique (le prix de l'eau n'est pas un frein à un syndicat unique).

En assainissement, la mutualisation entre syndicats est plus limitée, mais il y a des logiques communales / politiques à l'intérieur des « territoires » gérés par les syndicats qui pose des problèmes. On s'oriente de plus en plus vers de projets d'assainissements moyen, plutôt que des grosses STEP. Il faut cependant tenir compte des coûts d'investissement et d'exploitation.

Concernant le financement, il est recommandé de financer plutôt l'assainissement que l'AEP (vrai pour tous les syndicats sauf ODYSSI). Il faut des systèmes dérogatoires car les syndicats ne peuvent pas faire face aux investissements (trop lourds compte tenu de la taille des syndicats). Une solution pourrait être le rapprochement (voir la fusion) des syndicats, en commençant par les deux syndicats du Nord.

Il est précisé que la fongibilité des subventions entre eau et assainissement est interdite pour les communes de plus de 1500 ha, mais il y a une possibilité de service unifié de l'assainissement qui est en court de discussion.

L'audit montre aussi que les syndicats ont des coûts de fonctionnement qui peuvent être améliorés. Pour l'assainissement, la taxe de raccordement pourrait être une ressource importante, avec dans certains cas (ex : SCNA), une grosse marge de progression. A noter : ODYSSEI est passé d'un manque de recouvrement de 30% il y a 5 ans à environ 5% aujourd'hui.

1.2. Discussion / Propositions

- Apporter un appui aux petits syndicats en contrepartie d'un rapprochement / regroupement.
- Proposer deux gros projets structurants (ex : Robert et Saint-Pierre) sur lesquels on sollicite une aide exceptionnelle de l'ONEMA. Par rapport à la DCE, on peut plus facilement justifier un impact de ce type d'investissements qui permettront de limiter les risques de contentieux ERU.
- Engager une démarche de contractualisation avec les différents acteurs (en cours : priorité du comité de Bassin).
- Évaluer les financements à minima pour être en conformité avec les directives européennes pour les 5 à 10 ans à venir. En effet, si l'on veut faire du long terme (20 ans), les investissements entraîneraient un coût de l'eau non socialement acceptable.

Aujourd'hui, les syndicats lancent peu d'études car ils savent qu'ils n'ont pas les capacités d'investissement. De plus, ils sont en attente des schémas directeurs.

A noter : la Caisse des dépôts et consignation permet des emprunts à 3% sur 30 ans. Ex : le SICSM a besoin de 62 M€ d'investissement au total. Sur 30 ans, cela fait 2M€ / an, ce qui correspond à peu d'augmentation du prix de l'eau. Les experts ont considéré un amortissement sur 20 ans (= amortissement technique). Mais il faut tenir compte des intérêts (1,7 M€ / an) !

II – Point sur l'assainissement et besoins en investissement.

Voir le diaporama présenté par M. VERNIER.

Il y a en Martinique 38 agglomérations de plus de 2000 EH, pour un total de 334 000 EH (L'Europe demande à travailler en agglomérations, soit les zones raccordées à un réseau de collecte) :

- ◆ 3 non conformes en collecte (dont Fort-de-France)
- ◆ 5 non conformes en équipement (stations non suffisantes)
- ◆ 6 non conformes en performance

A noter : la non conformité sur un des trois éléments entraîne la non conformité de l'agglomération.

C'est un constat « a minima » qui ne semble pas trop mauvais, mais qui montre une grosse déficience en collecte au niveau de Fort-de-France (il faut raccorder 50 000 EH à 1000 €/ EH, ce qui représente un investissement considérable). L'échéance du 31/12/2011 ne pourra donc pas être respectée.

La situation n'apparaît pas excessivement mauvaise en matière d'assainissement, mais les syndicats n'ont pas de projet en cours, car « tétanisés » par les risques d'investissement.

A noter : dans le cadre des contentieux avec Bruxelles, les amendes et les intérêts de retard apparaissent en déduction du montant alloué par l'Europe à la France, et sont donc directement prélevés à la source. Il y a une proposition du Conseil d'État qui demande que l'État puisse se retourner vers les collectivités.

Coûts estimatifs minimums par syndicat pour une mise en conformité :

- ◆ SICSM : 27 M€
- ◆ SCCCNO : 3 M€
- ◆ ODYSSI : 25 M€

La solidarité inter-bassins (gestion ONEMA) est financée par les Agences de l'eau, soit 14 M€ pour les DOM (4 à l'origine, aujourd'hui 7 car se sont ajoutés : Mayotte + St-Barth + St-Martin). Sur un budget total des Agences de 14 milliards.

FEDER : la logique européenne veut que la consommation des crédits soit la plus rapide possible, donc les premiers projets aboutis sont traités, sans tenir compte des enjeux de territoires.

Exemple : le cas de St-Pierre (projet d'intérêt régional)

D'après l'étude de faisabilité, le coût du projet initial était de 8 M€ (station = 4 M€ + raccordement = 4 M€), soit une augmentation du prix de l'eau de 50% avec un emprunt de 30 ans à 4%, et avec un taux global de subvention de 50 à 60%. Aujourd'hui, que faut-il choisir : un projet à minima (1,4 M€), pour se mettre en conformité rapidement ou un projet « optimum » (15-20 M€), beaucoup plus difficile à financer.

Une solution pourrait être de relancer un projet intermédiaire (Saint-Pierre / Le Carbet), plutôt que de reprendre le projet initial (4 communes : Morne-Rouge, Prêcheur, Saint-Pierre, Le Carbet).

Les pressions seront de plus en plus importantes pour rentrer en conformité avec la directive ERU.

L'Europe exige un engagement de la collectivité responsable (CACEM ou ODYSSI ?). Il n'y a pas une exigence de réalisation, mais il faut un échéancier réaliste.

Dans les tableaux présentés, les montants sont des estimations faites par l'exploitant, c'est-à-dire ce qu'il estime nécessaire pour atteindre la mise en conformité (montant des réparations à réaliser ou montant des projets en cours).

Il apparaît qu'il y a beaucoup de priorités communes identifiées dans l'étude AFD avec la MISE.

Les listes des programmes prioritaires d'investissement (étude AFD) existent, mais ces listes définies entre les syndicats et l'AFD, sont à ce stade confidentielles. Donc l'AFD a besoin de consulter les syndicats pour fournir cette liste aux services de l'État, afin de réaliser un travail plus détaillé.

III – Questions diverses.

L'ordre du jour de la prochaine plénière du Comité de Bassin (vendredi 4 mars à 9h00) a été arrêté :

1. les priorités en matière d'assainissement collectif,
2. la présentation de l'étude AFD,
3. la stratégie du Comité de Bassin,
4. les travaux des Commissions (relance des présidents),
5. la présentation du portail du bassin Martinique (portail National Eau France).

L'audit du Ministère de l'Écologie sera présenté ultérieurement (en Bureau), par un Ingénieur général ayant travaillé sur l'audit.

Il est signalé qu'un plan national sur l'assainissement est en cours de préparation. Dans le cadre de l'étude de la problématique assainissement dans les DOM, une mission de l'ONEMA/CEMAGREF aura lieu du 10 au 15 mars (en même temps que la mission technique sur les filtres plantés de roseaux).

La réunion est close à 18h00.

Le Président du Comité de Bassin



Daniel CHOMET